

# Camps de jour



Inscription dès le **29 avril**, 13 h

## FONCTIONNEMENT

L'équipe du camp Bougeotte est prête à accueillir les enfants pour la saison estivale!

Des moniteurs seront attirés à des groupes respectifs et une programmation d'activités variées sera proposée.

Les jeunes âgés de 4 et 5 ans doivent avoir terminé la maternelle en juin 2025.

**Les groupes seront formés selon l'âges des enfants en date du 30 septembre 2024** (tout comme pour l'année scolaire 2024-2025).

Aucun changement de groupe ne sera effectué, sauf sur présentation d'une preuve de dérogation scolaire.

Afin de permettre à votre enfant de terminer ses activités de groupe, il est fortement recommandé de ne pas venir le chercher avant 16 h.

Des frais supplémentaires de 6 \$ par tranche de 15 minutes de retard seront exigés aux parents qui arriveront après 18 h.

## SÉCURITÉ AU CAMP DE JOUR

Lors de l'inscription de votre enfant, vous devez indiquer le nom des personnes autorisées à venir le chercher sur la fiche médicale.

Si vous souhaitez autoriser une nouvelle personne, vous devrez communiquer avec l'équipe du camp de jour.

@ [campdejour@ville.laprairie.qc.ca](mailto:campdejour@ville.laprairie.qc.ca)

☎ 450 444-6698

⚠ Le personnel de l'accueil du camp de jour exigera de voir une carte d'identité avec photo de toute personne qui viendra chercher votre enfant.

⚠ L'objectif de ces procédures est d'assurer la sécurité de votre enfant.

## CODE DE VIE ET GUIDE DU PARENT

@ [campdejour@ville.laprairie.qc.ca](mailto:campdejour@ville.laprairie.qc.ca)

Afin d'assurer aux participants un milieu sécuritaire, sain et respectueux, la Ville a élaboré un guide du parent (incluant le code de vie). Il vous sera envoyé par courriel dans la semaine du 2 juin. Il sera important de bien le lire et de nous faire parvenir vos questions par courriel avant le 10 juin pour que nous puissions y répondre lors de la rencontre de parents du 18 juin.

## RELEVÉ 24 (frais de garde)

Le relevé 24 sera accessible dans votre dossier en ligne, au plus tard le 28 février 2026. Le numéro d'assurance sociale est obligatoire pour l'émission du relevé 24. Aucun relevé ne sera émis s'il est manquant.

## PARTAGE DES FRAIS ET RELEVÉ 24

Pour la production d'un relevé 24 devant tenir compte du partage des frais entre parents séparés, acheminez un courriel au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire idéalement lors de l'inscription ou au plus tard le 30 janvier 2026. Le courriel doit contenir le pourcentage pour chacun des parents de même que leurs coordonnées complètes incluant leur adresse courriel et leur numéro d'assurance sociale.

## RENCONTRE VIRTUELLE DE PARENTS AVEC L'ÉQUIPE DU CAMP BOUGEOTTE

📅 18 juin, 18 h

📍 En ligne par le biais de la plateforme Teams

Le lien vous sera acheminé le 18 juin, en matinée.

Participez à une rencontre virtuelle avec les membres de l'équipe du camp Bougeotte. Tous les détails relatifs au fonctionnement du camp de jour, de l'arrivée au départ de votre enfant, vous seront présentés.

Votre présence est essentielle puisque cette rencontre vous permettra également d'obtenir des réponses à vos questions et de l'information sur le déroulement général du camp de jour.

## REPAS

Vos enfants pourront apporter des repas chauds lorsque l'horaire le permettra. Soyez attentifs et lisez le *Bougeotte Nouvelle*, qui vous fournira l'horaire d'utilisation des micro-ondes quelques jours avant le début du camp. Notez que si votre enfant apporte un repas chaud un jour qui ne lui est pas assigné, il devra le manger froid en raison du nombre limité de micro-ondes.

⚠ Les aliments contenant des arachides, des noix, des œufs, du poisson ou des fruits de mer sont strictement interdits en raison d'allergies chez certains jeunes.